

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’

### SECTION 1. IDENTIFICATION

---

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Identificateur du produit</b>      | ‘Universal Resin’  |
| <b>Autres moyens d’identification</b> | Coulis polyuréthane hydrophobe                                     |
| <b>Usage recommandé</b>               | Usage professionnel seulement                                      |
| <b>Restrictions d’utilisation</b>     | Aucunes connues  |
| <b>Identificateur du fournisseur</b>  | Multiurethanes Ltée.<br>5245 rue Creebank, Mississauga, ON L4W 1N3 |
| <b>Numéro de téléphone d’urgence</b>  | 1-800-663-6633   |

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

#### Classification

|   |              |
|---|--------------|
| <u>Corrosion cutanée / Irritation cutanée</u>   | Catégorie 2  |
| <u>Lésions oculaires graves / Irritation oculaire</u>   | Catégorie 1  |
| <u>Sensibilisation respiratoire</u>   | Catégorie 1  |
| <u>Sensibilisation cutanée</u>  | Catégorie 1  |
| <u>Cancérogénicité</u>  | Catégorie 2  |
| <u>Toxicité pour la reproduction (fertilité)</u>  | Catégorie 1B |
| <u>Toxicité pour la reproduction (enfant à naître)</u>  | Catégorie 1B |
| <u>Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique (irritation des voies respiratoires)</u> | Catégorie 3  |
| <u>Toxicité pour certains organes cibles – expositions répétées (système respiratoire)</u>            | Catégorie 2  |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’****Éléments d'étiquetage**SymbolesMention d'avertissement**DANGER**Mentions de danger

Provoque une grave irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut provoquer une réaction allergique cutanée.  
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Susceptible de causer le cancer.  
Peut causer une irritation respiratoire.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (système respiratoire).  
Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme.

Conseils de prudence**Prévention**

Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
Porter un équipement de protection approprié.  
Éviter de respirer les fumées / brouillards / vapeurs.  
Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.  
Se laver les mains et la peau exposée après manipulation.

**Réponse**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption, consulter un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Demander une aide médicale immédiate.  
EN CAS D'INHALATION: Si la respiration est difficile, emmener la personne à l'air frais et rester à l'aise pour respirer. Consulter un médecin.

**Stockage**

Garder le contenant bien fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à utiliser. Stocker dans le contenant d'origine à l'abri des rayons du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart des substances incompatibles.

**Disposition**

Éliminer le matériel conformément à toutes les lois et



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’

être traitées rapidement par un médecin. En cas de problèmes ou de symptômes, évitez toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les réutiliser.

### **Contact avec les yeux**

Demander une aide médicale immédiate. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifiez et retirez toute lentille de contact. Continuez à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

### **Ingestion**

Demander une aide médicale immédiate. Rincez la bouche avec de l'eau. Retirez les prothèses dentaires si présentes. Sortir la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Si du matériel a été avalé et que la personne exposée est consciente, donnez-lui de petites quantités d'eau. Arrêtez-vous si la personne exposée a mal au cœur car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf sur instruction du personnel médical. En cas de vomissement, la tête doit rester basse pour que les vomissures ne pénètrent pas dans les poumons. Demander de l'aide médicale. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Si la victime est inconsciente, placez-la en position de récupération et consultez un médecin immédiatement. Maintenir une voie aérienne ouverte. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture.

### **Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)**

Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes de surexposition peuvent inclure douleur, larmolement et rougeur. Peut causer une irritation respiratoire. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les symptômes de surexposition peuvent inclure irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante, difficultés respiratoires, asthme, réduction du poids du fœtus, augmentation du nombre de morts fœtales et de malformations du squelette. Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes de surexposition peuvent comprendre douleur, irritation, rougeur, formation de cloques, perte de poids du fœtus, augmentation du nombre de morts fœtales et de malformations du squelette.

### **Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. Il peut être nécessaire de garder la personne exposée sous surveillance médicale pendant 48 heures. Traiter symptomatiquement. Si exposé ou concerné, consulter un médecin.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’

### SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

---

#### Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utilisez un extincteur adapté au feu environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Aucuns connus

#### Dangers spécifiques du produit

En cas d'incendie ou de chaleur, une augmentation de pression se produit et le contenant peut éclater. Ce matériau est très toxique pour la vie aquatique et a des effets durables. L'eau d'incendie contaminée par ce produit doit être confinée et empêchée de se déverser dans les cours d'eau, les drains et les égouts. Les produits de décomposition peuvent inclure du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et des oxydes d'azote.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

En présence d'incendie, borner rapidement le site en évacuant toute personne de la zone entourant l'incident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée. Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

---

#### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Éviter le contact avec les yeux ou sur la peau. Ne pas respirer les fumées / brouillards / vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Portez un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

#### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éloignez les contenants de la zone de déversement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou de la manière suivante : contenir et collecter les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par ex. sable, terre, vermiculite ou terre de diatomée et placer dans un récipient pour élimination conforme à la réglementation locale. Éliminer via un entrepreneur en élimination des déchets agréé. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même risque que le produit déversé.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’

**Procédures de notification** Non disponible

**Précautions environnementales** Éviter la dispersion des matériaux déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Matière polluante. Peut être nocif s'il est libéré en grande quantité. Recueillir le déversement.

### SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies ou de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne doivent en aucun cas être associées à un processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Portez un respirateur adapté quand la ventilation est inappropriée. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un contenant de remplacement approuvé, fabriqué dans un matériau compatible et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant. Un bon entretien est nécessaire pendant le stockage, le transfert, la manipulation et l'utilisation de ce produit. À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité. Toujours se laver les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit.

**Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités)** Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le contenant d'origine à l'abri de la lumière du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (eau, amines, bases fortes, alcools, alliages de cuivre, aluminium), des aliments et des boissons. Conserver le contenant bien fermé et scellé jusqu'au moment de l'utiliser. Les contenants ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants sans étiquette. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

---

#### Paramètres de contrôle – Limites d'exposition professionnelle

| <u>Non chimique</u>                                     | <u>Type</u>     | <u>Valeurs limites d'exposition</u>                     | <u>Source</u>             |
|---|-----------------|---|---------------------------|
| Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène | 8 heures<br>OEL | 0,07 mg / m <sup>3</sup> 8 heures<br>0,005 ppm 8 heures | Alberta (Canada, 04/2009) |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’

| <b>Non chimique</b>                                     | <b>Type</b>     | <b>Valeurs limites d'exposition</b>                       | <b>Source</b>  |
|---|-----------------|---|--|
| Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène | TWA             | 0,005 ppm 8 heures  | Colombie-Britannique (Canada, 07/2016); Ontario (Canada, 07/2015)  |
| Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène | CEIL            | 0,01 ppm  | Colombie-Britannique (Canada, 07/2016)   |
| Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène | CEIL            | 0,02 ppm  | Ontario (Canada, 07/2015)  |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle                 | TWA             | 0,005 ppm 8 heures  | ACGIH TLV (États-Unis, 03/2017); Colombie-Britannique (Canada, 07/2016). Absorbé à travers la peau. Sensibilisant de la peau.; Ontario (Canada, 07/2015); Saskatchewan (Canada, 07/2013) |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle                 | TWA             | 0,05 mg / m <sup>3</sup> 10 heures<br>0,005 ppm 10 heures | NIOSH REL (États-Unis, 10/2016)  |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle                 | CEIL            | 0,2 mg / m <sup>3</sup> 10 minutes<br>0,02 ppm 10 minutes | NIOSH REL (États-Unis, 10/2016)  |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle                 | CEIL            | 0,02 ppm<br>0,2 mg / m <sup>3</sup>                       | OSHA PEL (États-Unis, 06/2016)   |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle                 | 8 heures<br>OEL | 0,005 ppm 8 heures<br>0,05 mg / m <sup>3</sup> 8 heures   | Alberta (Canada, 04/2009)  |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle                 | C               | 0,01 ppm  | Colombie-Britannique (Canada, 07/2016). Absorbé à travers la peau. Sensibilisant cutané.   |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle                 | TWAEV           | 0,005 ppm 8 heures  | Québec (Canada, 01/2014). Sensibilisant cutané.  |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle                 | STEL            | 0,015 ppm 15 minutes                                      | Saskatchewan (Canada, 07/2013)   |

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utilisez uniquement avec une ventilation adéquate. Si les activités des utilisateurs génèrent des poussières, des fumées, des gaz, des vapeurs ou des brouillards, utilisez une ventilation par aspiration à la source ou d'autres mesures techniques afin de maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou légales. Les émissions provenant de la ventilation ou du matériel de fabrication doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquide, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection supérieur: lunettes antiéclaboussures et / ou écran facial. S'il existe des risques d'inhalation, un respirateur à masque complet peut être requis à la place.

#### Protection de la peau

Lors de la manipulation de produits chimiques, portez toujours des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation des risques le conseille. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant de gants,

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’

vérifiez pendant l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps nécessaire à la percée de tout matériau de gant peut varier d'un fabricant à l'autre. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut être estimée avec précision. Les équipements de protection individuelle pour le corps doivent être choisis en fonction de la tâche à exécuter et des risques encourus. Ils doivent être agréés par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

### Protection des voies respiratoires

En fonction du danger et du potentiel d'exposition, choisissez un respirateur répondant à la norme ou à la certification appropriée. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire afin de garantir un ajustement, une formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

### Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits de beauté en travaillant avec ce produit. Une fois les travaux terminés, laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Assurez-vous que les bassins oculaires et les douches de sécurité sont à proximité.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

|   |                           |
|---|---------------------------|
| <b>Apparence</b>  | Liquide brun à brun clair |
| <b>Odeur</b>  | Légèrement moisi          |
| <b>Seuil olfactif</b>   | Non disponible            |
| <b>pH</b>   | Non disponible            |
| <b>Point de fusion et point de congélation</b>                              | Non disponible            |
| <b>Point initial d'ébullition initial et domaine d'ébullition</b>           | Non disponible            |
| <b>Point d'éclair</b>   | Coupe fermée: > 93,33 ° C |
| <b>Taux d'évaporation (BuAe = 1)</b>  | Non disponible            |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>                                      | Non disponible            |
| <b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b> | Non disponible            |
| <b>Tension de vapeur</b>  | Non disponible            |
| <b>Densité de vapeur (air = 1)</b>  | Non disponible            |



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’

|   |   |
|---|---|
| <b>Densité relative (eau = 1)</b>                       | 1,16 ± 0,020  |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>                            | Insoluble dans l'eau. Réagit lentement avec l'eau pour libérer du dioxyde de carbone. |
| <b>Solubilité dans d'autres liquides</b>                | Non disponible  |
| <b>Coefficient de partage, n-octanol / eau (logKow)</b> | Non disponible  |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                  | Non disponible  |
| <b>Température de décomposition</b>                     | Non disponible  |
| <b>Viscosité</b>  | Dynamique (température ambiante): 140 mPa (140 ± 30 cP)                               |

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

|  |   |
|--|---|
| <b>Réactivité</b>                          | Aucunes données de test spécifique liées à la réactivité sont disponibles pour ce produit ou ses ingrédients. |
| <b>Stabilité chimique</b>                  | Réagit avec l'humidité et les autres matériaux qui réagissent avec l'isocyanate.                              |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>     | Aucun dans des conditions normales.   |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Évitez la chaleur extrême, la lumière directe du soleil et l'humidité.  |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | Eau, amines, bases fortes, alcools, alliages de cuivre, aluminium.  |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Par chaleur et feu: monoxyde de carbone, oxydes d'azote, hydrogène.   |

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

---

#### Information sur les voies d'exposition probables

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| <u>Inhalation</u>            | Oui |
| <u>Contact avec la peau</u>  | Oui |
| <u>Contact avec les yeux</u> | Oui |
| <u>Ingestion</u>             | Oui |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’

### Signes et symptômes de l'exposition

#### *Inhalation*

Peut causer une irritation respiratoire. Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les symptômes de surexposition peuvent inclure irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante, difficultés respiratoires, asthme, réduction du poids du fœtus, augmentation du nombre de morts fœtales et de malformations du squelette.

#### *Contact avec la peau*

Provoque une irritation de la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes de surexposition peuvent comprendre douleur, irritation, rougeur, formation de cloques, perte de poids du fœtus, augmentation du nombre de morts fœtales et de malformations du squelette.

#### *Contact avec les yeux*

Provoque une grave irritation des yeux. Les symptômes de surexposition peuvent inclure douleur, larmolement et rougeur.

#### *Ingestion*

Aucun effet significatif ou danger critique. Les symptômes indésirables peuvent inclure des douleurs à l'estomac, une réduction du poids du fœtus, une augmentation du nombre de morts fœtales et des malformations squelettiques.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une réaction allergique grave peut survenir lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

### Toxicité aiguë

Inhalation (vapeurs) - valeur ETA = 31,14 mg / L  
Inhalation (poussières et brouillards) - valeur ETA = 6,269 mg / L

### Corrosion / Irritation cutanée

Non disponible

### Lésions oculaires graves / Irritation oculaire

*Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène*  
Léger irritant (exposition à 100 mg, lapin)

*Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle*  
Irritant modéré (exposition à 100 mg, lapin)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

*Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène*  
Catégorie 3 - Irritation des voies respiratoires

*Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle*  
Catégorie 3 - Irritation des voies respiratoires

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées)

*Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène*  
Catégorie 2 - système respiratoire (inhalation)

*Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle*  
Catégorie 2 - non déterminé

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’

|   |   |
|---|---|
| <b>Danger d'aspiration</b>                      | Non disponible  |
| <b>Sensibilisation respiratoires ou cutanée</b> | Non disponible  |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>            | Peut nuire au fœtus et à la fertilité.  |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b> | Aucun effet significatif ou danger critique.  |
| <b>Cancérogénicité</b>                          | Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. |

| <u>Nom chimique</u>                                     | <u>CIRC</u> | <u>ACGIH</u>   | <u>OSHA</u>    |
|---|-------------|----------------|----------------|
| Acide isocyanique, ester de polyméthylènenopolyphtalène | 3           | Non disponible | Non disponible |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle                 | 3           | Non disponible | Non disponible |

### Données toxicologiques

| <u>Nom chimique</u>                                     | <u>CL50</u>    | <u>DL50</u>  |
|---|----------------|--|
| Acide isocyanique, ester de polyméthylènenopolyphtalène | Non disponible | > 9400 mg / kg (voie cutanée, lapin)<br>49 g / kg (orale, rat) |
| Phtalate de diisobutyle                                 | Non disponible | 15 g / kg (orale, rat)   |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle                 | Non disponible | 9200 mg / kg (orale, rat)                                      |

## SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** Non disponible

**Persistance et dégradation** Non disponible

### Potentiel de bioaccumulation

| <u>Nom chimique</u>                     | <u>LogPow</u> | <u>BCF</u> | <u>Potentiel</u> |
|---|---------------|------------|------------------|
| Phtalate de diisobutyle                 | 4,11          | 622        | Élevé            |
| Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle | 4,51          | 200        | Faible           |

**Mobilité dans le sol** Non disponible

**Autres effets nocifs** Aucun effet significatif ou danger critique.

## SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination** La production de déchets doit être évitée ou minimisée si possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit être conforme aux exigences de la protection de l'environnement et à la législation sur l'élimination des déchets, ainsi qu'à toutes les exigences des autorités locales et régionales. Éliminer les excédents et les produits non recyclables par un entrepreneur en

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’

élimination des déchets agréé. Les déchets ne doivent pas être jetés à l'égout sans être traités, à moins d'être totalement conformes aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les déchets d'emballage devraient être recyclés. L'incinération ou dépotoir ne devraient être envisagées que lorsque le recyclage est impossible. Ce produit et son emballage doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les récipients vides ou les doublures peuvent conserver des résidus de produit. Éviter la dispersion des matériaux déversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Réglementation                   | Numéro ONU   | Désignation officielle de transport  | Nom technique (pour l'entrée N.S.A.)   | Classe de danger relative au transport | Groupe d'emballage |
|----------------------------------|--|--|--|--|--------------------|
| TMD                              | UN3082   | SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.O.S. (ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.) | (Phtalate de diisobutyle). Polluant marin (phtalate de diisobutyle)  | 9                                      | III                |
| <b>Information additionnelle</b> | <i>Produit classé selon les sections suivantes du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses: 2.43-2.45 (classe 9), 2.7 (marque de polluant marin). Les emballages en vrac de ce produit ne sont pas réglementés en tant que marchandises dangereuses lorsqu'ils sont transportés par route ou par chemin de fer.</i>   |  |  |  |                    |
| 49 CFR/DOT                       | UN3082   | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  | (Diisobutyl phthalate).<br>Marine pollutant (Diisobutyl phthalate)<br>RQ (4,4'-Methylenediphenyl Diisocyanate) | 9                                      | III                |
| <b>Information additionnelle</b> | <i>Les emballages en vrac de ce produit ne sont pas réglementés en tant que matières dangereuses dans des tailles d'emballage inférieures à la quantité à déclarer, à moins d'être transportés par voie navigable. La marque de polluant marin n'est pas obligatoire lors du transport sur des voies de navigation intérieures de tailles ≤ 5 L ou ≤ 5 kg. <b>Quantité à déclarer</b> 9098,9 kg / 20041,7 lb [7843,9 L / 2072,1 gal]. Les tailles de colis expédiées en quantités inférieures à la quantité à déclarer ne sont pas soumises aux exigences de transport du QR</i> |  |  |  |                    |
| IMDG                             | UN3082   | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  | (Diisobutyl phthalate).<br>Marine pollutant (Diisobutyl phthalate)   | 9                                      | III                |
| <b>Information additionnelle</b> | <i>Ce produit n'est pas réglementé comme une marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté dans des formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages répondent aux dispositions générales des 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.</i>  |  |  |  |                    |
| OACI/IATA                        | UN3082   | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  | (Diisobutyl phthalate)   | 9                                      | III                |
| <b>Information additionnelle</b> | <i>This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤ 5 L or ≤ 5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8.</i>  |  |  |  |                    |

#### Précautions spéciales

Pour le transport à l'intérieur des locaux de l'utilisateur, transportez-le toujours dans des contenants fermés, debout et sécurisés.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’

Assurez-vous que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

**Dangers environnementaux** Voir la section 12.

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC** Non disponible

### SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

---

#### Informations canadiennes

SIMDUT Voir la section 2

INRP Les composants suivants sont répertoriés: Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène; Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4-nonylphénol, ramifié, éthoxylé

Substances toxiques selon la LCPE Les composants suivants sont répertoriés: 4-nonylphénol, ramifié, éthoxylé

LCPE (LES/LIS) Indéterminé

#### Informations américaines

Inventaire TSCA 8 (a) PAIR: Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; Diisocyanate de méthylènediphényle; Phtalate de diisobutyle; 4-nonylphénol, ramifié, éthoxylé; Dodécaméthylcyclohexasiloxane; Décaméthylcyclopentasiloxane; Octaméthylcyclotétrasiloxane

8 (a) CDR Exempt / Exemption partielle: Indéterminé

8 (b) Inventaire américain: Indéterminé

8 (c) demande l'enregistrement du DAS: Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène; Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Clean Water Act (CWA) 307 (Loi sur l'eau saine) Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; Phtalate de diisobutyle

Clean Air Act (Loi sur la qualité de l'air) Section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux (HAP): Listé

SARA Titre III - Section 311/312 - Inventaire des produits chimiques dangereux **Classification:**  
Corrosion / irritation de la peau - Catégorie 2  
Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 1  
Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1  
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’

Cancérogénicité - Catégorie 2  
Toxique pour la reproduction (fertilité) - Catégorie 1B  
Toxique pour la reproduction (enfant à naître) - Catégorie 1B  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) (irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) (système respiratoire) - Catégorie 2

### **Composition / Information sur les composants:**

*Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène*

Toxicité aiguë (inhalation) - Catégorie 4  
Corrosion / irritation de la peau - Catégorie 2  
Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 2A  
Sensibilisation Respiratoire - Catégorie 1  
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1  
Cancérogénicité - Catégorie 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) (irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) - Catégorie 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions répétées) (système respiratoire) - Catégorie 2

*Phtalate de diisobutyle*

Toxique pour la reproduction (fertilité) - Catégorie 1B  
Toxique pour la reproduction (enfant à naître) - Catégorie 1B

*Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle*

Toxicité aiguë (inhalation) - Catégorie 4  
Corrosion / irritation de la peau - Catégorie 2  
Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 2A  
Sensibilisation Respiratoire - Catégorie 1  
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1  
Cancérogénicité - Catégorie 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) (irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

*4-nonylphénol, ramifié, éthoxylé*

Corrosion / irritation de la peau - Catégorie 2  
Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 1

SARA Titre III - Section  
313 - Produit chimique  
toxique

### **Formulaire R - Exigences de rapport:**

Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène (numéro de CAS 9016-87-9); Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle (numéro de CAS 101-68-8)

### **Notification du fournisseur:**

Acide isocyanique, ester de polyméthylènepolyphénylène (numéro de CAS 9016-87-9); Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle (numéro de CAS 101-68-8)

Règlements d'États

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle est un composant répertorié des États de Massachusetts, New York, New Jersey,

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ – ‘UNIVERSAL RESIN’

Pennsylvanie.

Acide isocyanique, ester de polyméthylène polyphénylène est un composant répertorié au New Jersey.

Californie, Prop. 65 - AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer au 1,4-dioxane, reconnu par l'État de Californie pour provoquer le cancer. Pour plus d'informations, visitez [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Informations internationales** Non disponible

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

---

**Date de la dernière révision** 29 octobre 2018

**Avertissement** Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de nos connaissances, de nos informations et de nos convictions à la date de sa publication. Ces informations sont proposées uniquement à la considération de l'utilisateur, sous réserve de sa propre enquête sur le respect de la réglementation en vigueur, y compris sur l'utilisation en toute sécurité du produit dans toutes les conditions prévisibles. Cette information est conçue uniquement à titre indicatif et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus, sauf indication contraire ci-dessus.

---

**FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**